

Transports scolaires 2022-2023

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Les élèves et étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une prise en charge du Conseil départemental, pour leur transport depuis leur domicile jusqu'à l'établissement scolaire d'enseignement fréquenté et leur lieu de stage.



L'accès à la scolarisation des élèves et des étudiants en situation de handicap est organisé et géré par le Département qui a mis en place des dispositifs de prise en charge et d'aides financières en matière de transports scolaires.

Pour les élèves et étudiants qui ne peuvent utiliser les transports en commun, le Conseil départemental assure la prise en charge par un transport adapté ou, en cas de transport avec un véhicule personnel, par le versement d'indemnités kilométriques.

Assurer l'accessibilité et la qualité de l'offre de services de proximité destinés aux personnes en situation de handicap, notamment en direction des publics scolarisés, voilà la mission que nous continuerons d'assurer au quotidien et en proximité.

Georges Méric

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE ?

- Les élèves en situation de handicap, domiciliés en HAUTE-GARONNE, qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé sous contrat, scolarisés en ULIS ou présentant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 %.
- Les étudiants en situation de handicap, domiciliés en HAUTE-GARONNE, qui fréquentent un établissement d'enseignement supérieur quel que soit le ministère de tutelle et présentant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50%.

MOYENS DE TRANSPORTS ADAPTÉS PROPOSÉS :

Sur la base d'un aller-retour quotidien pour les demi-pensionnaires, d'un aller-retour hebdomadaire pour les internes et liés aux horaires d'ouverture et fermeture de l'établissement scolaire.

■ **Services des transports scolaires et services de transports en commun** (Bus, Métro, Tram, SNCF). Lorsque ces services existent, vous devez en priorité choisir ce mode de transport.

Si l'élève emprunte le réseau Tisséo, un titre de transport gratuit peut être délivré aux parents ou personnes accompagnateurs si nécessaire.

■ **Si vous assurez vous-même le transport de votre enfant** avec votre véhicule personnel des **indemnités kilométriques** vous seront remboursées selon le barème ci-dessous :

Puissance fiscale du véhicule	Indemnités kilométriques
1 à 5 CV	0,50 € / km
6 à 7 CV	0,64 € / km
8 CV et plus	0,70 € / km

■ **En fonction de la gravité du handicap médicalement établie** (article R3111-24 à R3111-27 du Code des transports), **ou en l'absence de transports scolaires** vers un établissement hors secteur de rattachement le **transport par tiers professionnels** (Taxis, sociétés de transports) est accordé.

TÉLÉCHARGEMENT DU FORMULAIRE OU SAISIE EN LIGNE SUR : services.haute-garonne.fr

Rubrique transports scolaires. Choisir transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap.



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Conseil départemental concernant votre demande de prise en charge financière pour le transport scolaire d'un élève/étudiant en situation de handicap. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : transporteurs dont Tisséo et SNCF, à des fins de délivrance de titres de transport, taxis et sociétés de transport. Les données sont conservées au maximum pendant une durée de deux ans après la fin de l'année scolaire concernée. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données : contact-dpo@cd31.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Élèves et étudiants en situation de handicap

année scolaire 2022 - 2023



Date limite de transmission : 6 Juillet 2022 Si cette date n'est pas respectée, la prise en charge du transport risque d'être notifiée après la rentrée scolaire.

À envoyer de préférence par courrier postal à l'adresse ci-dessous ou **saisie en ligne sur** : www.haute-garonne.fr/aide/transports-scolaires-des-eleves-et-etudiants-en-situation-de-handicap
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE - Direction des transports et des mobilités - 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
 Les dossiers transmis par mail ne seront pas traités.

1^{ère} demande Renouvellement • Qualité : Interne Demi-pensionnaire

L'ÉLÈVE

N° DOSSIER

• NOM • PRÉNOM
 • DATE DE NAISSANCE • SEXE M F
 • ADRESSE
 • BÂTIMENT/APPARTEMENT • CODE POSTAL [][][][][][]
 • COMMUNE

LE RESPONSABLE LÉGAL

LE RESPONSABLE LÉGAL (Parents - Tuteur) rayer la mention inutile

• NOM • PRÉNOM • Adresse
 • Code postal [][][][][][] • Commune
 • Téléphone • N° Portable • E-mail

GARDE ALTERNÉE (indiquer les nom, prénom et adresse de l'autre parent) (Père ou Mère)

• NOM • PRÉNOM • Adresse
 • Code postal [][][][][][] • Commune
 • Téléphone • N° Portable • E-mail

FAMILLE D'ACCUEIL

• NOM • PRÉNOM • Adresse
 • Code postal [][][][][][] • Commune
 • Téléphone • N° Portable • E-mail

• En cas de déménagement en cours d'année, joindre 1 justificatif de domicile ainsi qu'un nouveau devis.

SCOLARITÉ PRÉVUE EN 2022 / 2023 (cocher les cases correspondantes)

• Etablissement scolaire fréquenté Adresse :
 • Classe suivie : ULIS (indiquer le niveau) Autres classes :

MODE DE TRANSPORT

Transports Scolaires : N° de service
 Transports en Commun : Tisséo > Ligne IIO > Ligne SNCF > Ligne Besoin d'accompagnateur
 Véhicule personnel (indemnités kilométriques)
 Transport par Tiers Professionnel : Société de transport Taxi Fauteuil roulant Oui Non

MOTIVATION DE LA DEMANDE PAR LA FAMILLE

.....

• Je soussigné.e
 certifie exacts les renseignements portés sur la présente demande de prise en charge.

Signature du responsable légal

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À LA DEMANDE :

- **Photo d'identité**
- **Notification MDPH** en cours de validité précisant l'orientation scolaire ou le taux d'incapacité ou carte mobilité inclusion (80%) **ou notification de l'Inspection Académique** précisant l'orientation scolaire
- **Attestation du médecin ou d'un professionnel de santé certifiant** l'impossibilité de prendre les transports en commun
- **Justificatif de domicile** (facture EDF, GDF, téléphone...)
- **En cas de garde alternée** : copie du jugement ou attestation sur l'honneur
- **En cas de famille d'accueil** : attestation de placement de l'Aide Sociale à l'Enfance
- **Pour les étudiants (joindre en plus)** : certificat de scolarité
- **Pour le transport par véhicule personnel, indemnités kilométriques (joindre en plus)** :
 - Copie de la carte grise du véhicule utilisé pour les transports
 - RIB (relevé d'identité bancaire) ou RIP (relevé d'identité postale)
- **Pour le transport par tiers professionnels** (taxis, sociétés de transports) (joindre en plus) :
 - 2 devis de société de transport différentes établis pour 1 trajet
 - En cas de renouvellement : 1 devis si aucun changement, 2 devis si modification tarifaire ou de trajet.